

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L325-1 à L325-51,
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 26 septembre 2023 modifié autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours externe d'accès à une liste d'aptitude aux fonctions de maître dans les établissements privés sous contrat du second degré (CAFEP-CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2023 nommant les présidents des jurys des concours externes du CAPLP et des CAFEP-CAPLP ouverts au titre de la session 2024,
- Vu l'arrêté du 18 mars 2024 nommant le jury du concours externe du CAPLP et du CAFEP-CAPLP, section lettres – histoire et géographie, à la session 2024,
- Vu la proposition de la présidente du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Est nommé pour les épreuves d'admission du concours susvisé :

### **Examineur spécialisé**

M. Olivier LUBINEAU  
Personnel de direction

Académie de REIMS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 17 mai 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation  
et par délégation  
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU

